|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Comité techniqueCinquante-sixième sessionGenève, 26 et 27 octobre 2020 | TC/56/8Original : anglaisDate : 13 août 2020 |
| *à examiner par correspondance* |  |

BASES DE DONNÉES DE L’UPOV

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

# RÉsumÉ

 L’objectif de ce document est de rendre compte des faits nouveaux concernant le système de codes UPOV et de faire une proposition afin que ces codes puissent fournir des informations utiles sur les groupes ou types de variétés aux fins de l’examen DHS.

 Le Comité technique (TC) est invité à :

 a) demander au Bureau de l’Union d’élaborer une version révisée du “Guide relatif au système de codes UPOV” sur la base de la proposition énoncée aux paragraphes 15 à 26 du présent document, pour examen par le TC et le CAJ, à leurs sessions de 2021 et, sous réserve de l’accord du TC et du CAJ, à présenter le projet de “Guide relatif au système de codes UPOV” révisé (document UPOV/INF/23) pour adoption par le Conseil en 2021;

 b) demander au Bureau de l’Union d’inviter les groupes de travail techniques à formuler des observations à leurs sessions de 2021 sur le projet de révision du “Guide relatif au système de codes UPOV” (document UPOV/INF/23), en tenant compte de la proposition énoncée aux paragraphes 15 à 26 du présent document, afin d’apporter son concours au TC dans l’examen qu’il fera de ce projet; et

 c) demander au Bureau de l’Union de présenter conjointement des propositions relatives au reclassement taxonomique de *Beta vulgaris* ssp. *vulgaris, Brassica oleracea, Citrus* et *Zea mays*, et une proposition de révision du “Guide relatif au système de codes UPOV” (document UPOV/INF/23), pour examen par les groupes de travail techniques et le TC à leurs sessions de 2021.

 Le présent document est structuré comme suit :

[RÉsumÉ 1](#_Toc49932808)

[SystÈme de codes UPOV 2](#_Toc49932809)

[Modifier le systÈme de codes UPOV pour fournir des informations sur les groupes ou types de variÉtÉs 2](#_Toc49932810)

[Proposition 3](#_Toc49932811)

[Convention de nommage : 4](#_Toc49932812)

[Procédure d’introduction et de modification du nouveau code UPOV 4](#_Toc49932813)

[Transition 4](#_Toc49932814)

[Application 4](#_Toc49932815)

[Nouvelles propositions de modification des codes UPOV 6](#_Toc49932816)

[Codes UPOV pour Beta vulgaris 6](#_Toc49932817)

[Codes UPOV pour Citrus 6](#_Toc49932818)

ANNEXE I Incohérences observées entre les codes UPOV codes et GRIN concernant *Beta vulgaris* subsp. *Vulgaris :* Dénomination actuelle et propositions de modification du code UPOV

ANNEXE II Incohérences observées entre les codes UPOV codes et GRIN concernant *Citrus :* Dénomination actuelle et propositions de modification du code UPOV

 Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

CAJ : Comité administratif et juridique

ISTA : Association internationale d’essais de semences

GRIN : *Germplasm Resources Information Network*

 TC : Comité technique

 TWA : Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

 TWC : Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur

 TWF : Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

 TWO : Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

 TWP : Groupe(s) de travail technique

 TWV : Groupe de travail technique sur les plantes potagères

# SystÈme de codes UPOV

 Le “Guide relatif au système de codes UPOV”, tel que modifié par le TC, à sa quarante‑huitième session[[1]](#footnote-2), et par le CAJ, à sa soixante-cinquième session[[2]](#footnote-3), se trouve à l’annexe I des documents TC/49/6 et CAJ/67/6 et est disponible sur le site Web de l’UPOV (voir <https://www.upov.int/genie/resources/pdfs/upov_code_system_fr.pdf>).

 Le Comité consultatif a noté à sa quatre-vingt-seizième session, tenue à Genève le 31 octobre 2019, que le moment venu, le Conseil sera invité à adopter le “Programme d’amélioration de la base de données PLUTO” et le “Guide relatif au système de codes UPOV”, qui seront accessibles grâce à la série de documents UPOV/INF de la Collection UPOV (document CC/96/14, “Compte rendu”, paragraphe 85).

 En 2020, le CAJ examinera le projet de document UPOV/INF/23 “Système de codes UPOV” (document UPOV/INF/23/1 Projet 1).

 Sous réserve des conclusions qu’il formulera en 2020, le CAJ pourrait inviter le TC à examiner en 2021 un nouveau projet de document UPOV/INF/23/1.

# Modifier le systÈme de codes UPOV pour fournir des informations sur les groupes ou types de variÉtÉs

 À sa cinquante-cinquième session, tenue à Genève les 28 et 29 octobre 2019, le Comité technique (TC) a examiné les propositions de modification du “Guide relatif au système de codes UPOV” afin de tenir compte de la création d’exceptions pour les codes UPOV concernant le maïs à éclater, le maïs doux et *Brassica oleracea* (voir le document TC/55/25 “Compte rendu”, paragraphes 207 à 210).

 Le TC rappelle que la fonction principale du système de codes UPOV est de résoudre le problème de synonymes pour les taxons végétaux et qu’il doit être fondé sur des critères taxonomiques, compte tenu également du fait que le système de codes UPOV est utilisé par d’autres organisations internationales, comme l’ISTA.

 Le TC convient que les propositions d’exceptions au “Guide relatif au système de codes UPOV” ne correspondent pas au Germplasm Resources Information Network (GRIN). Il convient que les codes UPOV doivent continuer de suivre la taxonomie du GRIN autant que possible.

 Le TC convient de reporter la modification du “Guide relatif au système de codes UPOV” et d’examiner d’autres solutions permettant aux codes UPOV de fournir des informations utiles sur les groupes ou les types de variétés aux fins de l’examen DHS. Il décide d’inviter le Bureau de l’Union à élaborer un document contenant des propositions, pour examen à sa cinquante-sixième session (voir le paragraphe 210 du document TC/55/25 “Compte rendu”).

 Le Bureau de l’Union a pris contact avec des membres de l’Union qui ont évoqué la nécessité de trouver des solutions pour que les codes UPOV puissent fournir des informations utiles sur les groupes ou types de variétés aux fins de l’examen DHS, afin qu’ils précisent leurs besoins. Les consultations menées auprès des membres de l’Union et les discussions connexes ont permis de constater que les éléments suivants doivent être inclus dans les solutions proposées :

a) groupe/type ou autres informations aux fins de l’examen DHS; et

b) analyse des dénominations variétales selon les classes de dénominations variétales, indépendamment du fait que la classe suive la règle générale (un genre/une classe) ou qu’elle soit l’une des exceptions à la règle générale (c’est-à-dire des classes à l’intérieur d’un genre ou des classes englobant plusieurs genres)

 Les solutions devront être élaborées de manière à permettre l’inclusion d’informations pertinentes dans UPOV PRISMA, la base de données PLUTO, la base de données GENIE, les principes directeurs d’examen et le modèle de principes directeurs d’examen basé sur le Web. Les solutions devront également permettre d’utiliser les codes UPOV dans les bases de données des membres de l’UPOV et d’autres organisations concernées, notamment l’OCDE et l’ISTA.

## Proposition

 L’objectif du système de codes UPOV actuel est de renforcer l’efficacité de la base de données sur les variétés végétales de l’UPOV (PLUTO) en réglant le problème de la synonymie des taxons végétaux.

 Il est envisagé d’améliorer le système de codes UPOV actuel en ajoutant des informations supplémentaires aux codes UPOV existants.

 Les codes UPOV comportent actuellement trois éléments. Un nouvel élément pourrait être ajouté au code UPOV pour fournir des informations pertinentes sur les groupes et types de variétés et la classe de dénomination. Le nouvel élément ajouté ferait partie du système de codes UPOV sans affecter les codes UPOV existants (par exemple les genres, les espèces et les sous-espèces).

 Généralement, on utilise actuellement la structure de code suivante :

a) un élément alphabétique de cinq lettres (p. ex XXXXX) indiquant le genre (l’élément genre);

b) un élément de trois lettres (p. ex. YYY) indiquant l’espèce (l’élément espèce);

c) s’il y a lieu, un autre élément, d’un maximum de trois caractères (p. ex. ZZ1) indiquant une unité sous-spécifique (l’élément sous-espèce);

Exemple actuel de code UPOV : XXXXX\_YYY\_ZZ1

 La nouvelle structure envisagée pour le code UPOV ne modifierait pas les éléments existants, si ce n’est qu’elle limiterait les éléments existants aux lettres (voir les paragraphes 20 et 21 ci-dessous) et ajouterait un élément supplémentaire aux codes UPOV, selon les besoins. Le nouvel élément ajouté en annexe se distinguerait clairement des éléments existants dans le code UPOV car il serait précédé d’un chiffre ou composé exclusivement de chiffres. En outre, le nouvel élément pourrait être ajouté à n’importe quel code UPOV, indépendamment des taxons végétaux (au niveau des genres, espèces ou sous-espèces). Exemples :

Code UPOV pour le genre *Abies :*  ABIES

Code UPOV avec élément ajouté : ABIES\_1234

Code UPOV pour l’espèce *Abies sibirica :* ABIES\_SIB

Code UPOV avec élément ajouté : ABIES\_SIB\_1234

Code UPOV pour les sous-espèces *Abies sibirica* subsp. *Semenovii :* ABIES\_SIB\_SEM

Code UPOV avec élément ajouté : ABIES\_SIB\_SEM\_1234

### Convention de nommage :

 Le nouvel élément ajouté aux codes UPOV serait reconnaissable grâce à la convention d’appellation suivante :

* Un préfixe numérique permettrait d’identifier le nouvel élément ajouté.
* Différents chiffres pourraient, le cas échéant, indiquer différentes catégories d’informations.

 Une telle approche exigerait de modifier le système de code UPOV existant pour éviter les chiffres dans le troisième élément (élément “sous-espèce”, p. ex. “ZZ1”). Même si la structure générale du système de codes UPOV indique qu’il est possible d’utiliser des chiffres dans le troisième élément, cette option n’est pas utilisée.

### Procédure d’introduction et de modification du nouveau code UPOV

 Les groupes de travail techniques compétents examineront les propositions visant à ajouter de nouveaux éléments aux codes UPOV et toute modification ultérieure. Ils conviendront des informations à ajouter, y compris la définition de tout groupe ou type de culture, ainsi que toute modification ultérieure.

### Transition

 La nouvelle structure de code UPOV sera compatible avec les bases de données et les systèmes existants utilisant la structure actuelle. Plus précisément, les codes UPOV fondés sur la nouvelle structure seront compatibles avec les bases de données et les systèmes existants, même si ces systèmes et bases de données ne prennent pas en charge l’élément ajouté. À cet égard, tous les utilisateurs auront la possibilité de ne pas utiliser le nouvel élément ajouté aux codes UPOV.

### Application

 Lorsqu’un code UPOV existant est mis à jour pour respecter le nouveau format, tous les membres de l’Union et les contributeurs de données à la base de données sur les variétés végétales en sont informés. Le nouvel élément annexé pourrait être employé comme indiqué ci-après.

 On trouvera ci-après des exemples d’informations rajoutées concernant les types ou groupes de variétés :

* Orge – information ajoutée concernant le nombre de rangs (variété contenant deux (“2”) ou six (“6”) rangs); et le type de développement, (hiver (“W”) ou printemps (“S”))

Code UPOV existant : HORDE\_VUL

Codes UPOV mis à jour : HORDE\_VUL\_2W (Info ajoutée.deux rangs/ type hiver)

HORDE\_VUL\_2S (Info ajoutée.deux rangs/ type printemps)

HORDE\_VUL\_6W (Info ajoutée.six rangs/ type hiver)

HORDE\_VUL\_6S (Info ajoutée.six rangs/ type printemps)

* Pomme – Type : 1=Fruit, 2=rhizome, 3=ornemental; Groupes : plant (“S”); mutant (“M”); mutant Cripps Pink (“MC”) mutant Fuji (“MF”); et mutant Gala (“MG”)

Code UPOV existant : MALUS\_DOM

Codes UPOV mis à jour : MALUS\_DOM\_1S

MALUS\_DOM\_1MC

MALUS\_DOM\_1MF

MALUS\_DOM\_1MG

MALUS\_DOM\_2

MALUS\_DOM\_3

 Ci-après, un exemple sur les informations à ajouter concernant les classes de dénomination :

S’agissant de *Beta*, tous les rangs taxonomiques inférieurs aux sous-espèces précédemment reconnus sont désormais considérés par GRIN comme des synonymes de *Beta vulgaris* L. subsp. *vulgaris.* En ayant uniquement recours à la classification botanique GRIN au sein du code UPOV, on éliminerait la possibilité de reconnaître les classes de dénominations *Beta* dans ledit code.

Informations actuelles sur les classes de dénominations :

|  | Noms botaniques | Codes UPOV  |
| --- | --- | --- |
| Classe 2.1 | *Beta vulgaris* L. var. *alba* DC., *Beta vulgaris* L. var. *altissima* | BETAA\_VUL\_GVA; BETAA\_VUL\_GVS |
| Classe 2.2 | *Beta vulgaris* ssp. *vulgaris* var. *conditiva* Alef. (syn. : *B*. *vulgaris* L. var. *rubra* L.), B. *vulgaris* L. var. *cicla* L., *B*. *vulgaris* L*.*ssp. *vulgaris* var. *vulgaris* | BETAA\_VUL\_GVC; BETAA\_VUL\_GVF |
| Classe 2.3 | *Beta* autres que dans les classes 2.1 et 2.2. | autres que dans les classes 2.1 et 2.2 |

Les informations apposées aux classes de dénominations peuvent être ajoutées comme suit : Betterave fourragère : classe 2.1 (“21F”); Groupe de la betterave sucrière : classe 2.1 (“21S”); Betterave rouge : classe 2.2 (“22R”); Betterave à feuilles : classe 2.2 (“22L”) :

|  | Noms botaniques | Codes UPOV  |
| --- | --- | --- |
| Classe 2.1 | *B. vulgaris* L*.*ssp. *vulgaris* (synonyme de *B*. *vulgaris* L. var. *alba* DC.), *B. vulgaris* L*.*ssp. *vulgaris* (synonyme de *B*. *vulgaris* L. var. *altissima)* | BETAA\_VUL\_VUL\_21F;BETAA\_VUL\_VUL\_21S |
| Classe 2.2 | *Beta vulgaris* ssp. *vulgaris* var. *conditiva* Alef. (synonyme de *B*. *vulgaris* L. var. *rubra* L.), B. *vulgaris* L. var. *cicla* L., *B*. *vulgaris* L*.*ssp. *vulgaris* var. *vulgaris* | BETAA\_VUL\_VUL\_22R;BETAA\_VUL\_VUL\_22L |
| Classe 2.3 | *Beta* autres que dans les classes 2.1 et 2.2. | autres que dans les classes 2.1et 2.2 |

 *Le TC est invité à :*

 *a) demander au Bureau de l’Union d’élaborer un projet de révision du “Guide relatif au système de codes UPOV” en tenant compte de la proposition énoncée aux paragraphes 15 à 26 du présent document, aux fins d’examen par le TC et le CAJ, à leurs sessions de 2021 et, sous réserve de l’accord du TC et du CAJ, à présenter le projet de révision du “Guide relatif au système de codes UPOV” (document UPOV/INF/23) pour adoption par le Conseil en 2021; et*

 *b) demander au Bureau de l’Union d’inviter les groupes de travail techniques à formuler des observations à leurs sessions de 2021 sur le projet de révision du “Guide relatif au système de codes UPOV” (document UPOV/INF/23) en tenant compte de la proposition énoncée aux paragraphes 15 à 26 du présent document, afin d’apporter son concours au TC dans l’examen qu’il fera du projet.*

# Nouvelles propositions de modification des codes UPOV

## Codes UPOV pour Beta vulgaris

 Le Bureau de l’Union a été informé de l’incohérence entre GENIE et GRIN en ce qui concerne les noms botaniques de *Beta vulgaris* L*.*subsp. *vulgaris*.

 L’annexe I du présent document indique le nombre d’entrées dans la base de données PLUTO pour *Beta vulgaris*L*.*subsp. *vulgaris* et ses synonymes, tel qu’il est actuellement fourni dans la base de données GENIE. Une proposition de mise à jour des codes UPOV en fonction des taxons contenus dans GRIN est fournie dans l’annexe I du présent document. Tous les rangs taxonomiques inférieurs aux sous-espèces précédemment reconnus sont ajoutés comme synonymes de *Beta vulgaris*L*.*subsp. *vulgaris*.

 Le Groupe de travail sur les plantes potagères (TWV) et le Groupe de travail sur les plantes agricoles (TWA) ont examiné, à leurs sessions en 2020, la proposition de modification des codes UPOV pour *Beta vulgaris*, telle qu’elle est reproduite à l’annexe I du présent document (voir les documents TWV/54/9 *“Report”*, paragraphes 42 et 43, et TWA/49/7 *“Report”*, paragraphe 32).

 À sa cinquante-quatrième session, le TWV a rappelé qu’à sa cinquante-deuxième session, il était convenu que les informations sur les types de maïs (maïs à éclater, maïs doux) et les variétés de choux rouges et blancs étaient utiles pour le classement des variétés et l’organisation d’essais en culture et devaient rester dans la base de données (voir document TWV/52/20 *“Report”*, paragraphe 94). Le TWV est convenu que la même approche devrait être utilisée pour les codes UPOV des différents types de variétés de betteraves.

 À sa quarante- neuvième session, le TWA a examiné la proposition de modification des codes UPOV pour *Beta vulgaris,* telle qu’elle est reproduite à l’annexe I du présent document. Le TWA a noté que la proposition permettrait de classer différentes cultures horticoles comme synonymes sous les mêmes taxons, notamment la betterave, la betterave à feuilles, le navet, le colza, la betterave sucrière et la betterave fourragère. Le TWA est convenu qu’il ne serait pas approprié de supprimer les codes UPOV proposés avant de trouver une solution pour éviter la perte d’informations concernant les groupes de variétés.

### Codes UPOV pour Citrus

 Le Bureau de l’Union a été informé de l’incohérence qui existe entre GENIE et GRIN s’agissant des noms botaniques des espèces *Citrus*.

 L’annexe II du présent document indique le nombre d’entrées dans la base de données PLUTO concernant *Citrus* et ses synonymes, tels qu’ils figurent dans la base de données GENIE. L’annexe II présente également une proposition de mise à jour des codes UPOV en fonction des taxons employés au sein de GRIN.

 À sa cinquante et unième session, le TWF a examiné la possibilité de modifier les codes UPOV de Citrus, tels qu’ils sont reproduits à l’annexe II du présent document. Le TWF est convenu que le reclassement de *Citrus clementina* hort. ex. Tanaka (code UPOV : CITRU\_CLE) en tant que synonyme de *Citrus aurantium* L. (code UPOV : CITRU\_AUM) ne doit pas être effectué avant que des solutions permettant aux codes UPOV de fournir des informations sur les groupes de variétés ne soient fournies. Le TWF a noté que les autres propositions n’avaient pas d’incidence pratique en raison de l’absence de variétés signalées dans la base de données PLUTO et a approuvé les modifications proposées (voir document TWF/51/10 *“Report”*, paragraphe 51).

 L’accord du TWF sur le reclassement de certaines espèces de Citrus, obtenu à sa cinquante et unième session, nécessiterait une révision partielle des principes directeurs d’examen de Citrus afin de faire passer les espèces obsolètes de la case “noms botaniques principaux” à la case “autres noms botaniques”.

 Il est rappelé que le TC est convenu de reporter la modification du “Guide relatif au système de codes UPOV” et d’étudier d’autres solutions pour permettre aux codes UPOV de fournir des informations utiles sur les groupes ou types de variétés aux fins de l’examen DHS. Par conséquent, le TC souhaitera peut-être examiner les propositions de révision des codes UPOV pour le maïs à éclater, le maïs doux, *Brassica oleracea, Beta vulgaris* ssp. *vulgaris* et *Citrus* dans le cadre de son examen du projet de document UPOV/INF/23 “Système de codes UPOV”.

 *Le TC est invité à demander au Bureau de l’Union de présenter des propositions concernant le reclassement taxonomique de Beta vulgaris ssp. vulgaris, Brassica oleracea, Citrus et Zea mays, ainsi qu’une proposition de révision du “Guide relatif au système de codes UPOV” (document UPOV/INF/23), pour examen par les groupes de travail techniques et le TC à leurs sessions de 2021.*

[Les annexes suivent]

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination actuelle | Proposition |
| Entrées dans PLUTO | TG | Code UPOV  | Nom botanique principal | Autre(s) nom(s) botanique(s) | Code UPOV | Nom botanique principal | Autre(s) nom(s) botanique(s) |
| 5 | / | **BETAA\_VUL\_GV** | **Beta vulgaris L. subsp. vulgaris** | n.d. | **BETAA\_VUL\_VUL** | **Beta vulgaris L. subsp. vulgaris** | Beta altissima Steud.; Beta brasiliensis hort. ex Voss, nom. inval.; Beta chilensis hort.; Beta cicla (L.) L.; vulgaris f. rhodopleura (Alef.) Helm; vulgaris f. vulgaris L.; vulgaris subsp. cicla (L.) Schübl. & G. Martens; Beta vulgaris subvar. flavescens DC.; Beta vulgaris var. altissima Döll; Beta vulgaris var. cicla L.; Beta vulgaris var. conditiva Alef.; Beta vulgaris var. flavescens (DC.) Mansf.; Beta vulgaris var. rapacea W. D. J. Koch; Beta vulgaris var. rubra DC.; Beta vulgaris var. saccharifera Alef.; Beta vulgaris var. vulgaris L.; Beta vulgaris var.-gr. crassa Alef. |
| 1298 | TG/150 | BETAA\_VUL\_**G**VA | Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. alba DC. | Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. crassa Alef.; Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. crassa Mansf.; Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. rapacea K. Koch |
| 811 | TG/60 | BETAA\_VUL\_**G**VC | Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. conditiva Alef. | Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. esculenta L.; Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. hortensis |
| 195 | TG/106 | BETAA\_VUL\_**G**VF | Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. flavescens DC. | Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. cicla (L.) Ulrich; Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. vulgaris |
| 21799 | / | BETAA\_VUL\_**G**VS | Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. saccharifera Alef. | Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. altissima Doell |

INCOHÉRENCES OBSERVÉES ENTRE LES CODES UPOV ET GRIN CONCERNANT *BETA VULGARIS* SUBSP. *VULGARIS*

Dénomination actuelle et propositions de modification du code UPOV

[L’annexe II suit]

INCOHÉRENCES OBSERVÉES ENTRE LES CODES UPOV ET GRIN CONCERNANT *CITRUS*

Dénomination actuelle et propositions de modification du code UPOV

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination actuelle | Proposition |
| Entrées dans PLUTO | TG | Code UPOV  | Nom botanique principal | Autre(s) nom(s) botanique(s) | Code UPOV  | Nom botanique principal | Autre(s) nom(s) botanique(s) |
| 10 | TG/202 | CITRU\_AUM | Citrus aurantium L. | n.d. | CITRU\_AUM | Citrus ×aurantium L. | Citrus amara Link; Citrus bigarradia Loisel.; Citrus intermedia hort. ex Tanaka; Citrus taitensis Risso; Citrus vulgaris Risso; Citrus ×aurantium subsp. aurantium L.; Citrus ×aurantium subsp. jambiri Engl.; Citrus ×aurantium subsp. keonla Engl.; Citrus ×aurantium subsp. suntara Engl.; Citrus ×aurantium var. aurantium L.; Citrus ×aurantium var. citrina Lush.; Citrus ×bigarradia var. volkameriana Risso; Citrus ×clementina hort. ex Tanaka; Citrus ×crenatifolia Lush.; Citrus reticulata × C. maxima” |
| 115 | TG/201 | CITRU\_CLE | Citrus clementina hort. ex Tanaka | n.d. |
| 1 | / | CITRU\_MRE | Citrus maxima X Citrus reticulata | n.d. |
| 0 | TG/201 | CITRU\_CRE | Citrus crenatifolia Lush. | n.d. |
| 0 | TG/204 | CITRU\_INT | Citrus intermedia hort. ex Tanaka | n.d. |
| 12 | TG/203 | CITRU\_AUR | Citrus aurantiifolia (Christm.) Swingle | Citrus ×javanica Blume | CITRU\_AUR | Citrus ×aurantiifolia (Christm.) Swingle | Citrus acida Roxb.; Citrus acida var. acida Roxb.; Citrus aurata Risso; Citrus excelsa var. davaoensis Wester; Citrus grandis Hassk.; Citrus grandis var. grandis Hassk.; Citrus grandis var. oblonga Hassk.; Citrus grandis var. sphaerocarpos Hassk.; Citrus hystrix subsp. acida (Roxb.) Engl.; Citrus lima Lunan; Citrus limetta var. aromatica Wester; Citrus limonellus Hassk.; Citrus limonellus var. limonellus Hassk.; Citrus limonellus var. oxycarpus Hassk.; Citrus medica var. acida (Roxb.) Hook. f.; Citrus ×aurantiifolia var. aurantiifolia (Christm.) Swingle; Citrus ×davaoensis (Wester) Tanaka; Citrus ×excelsa Wester; Citrus ×javanica Blume; Limonia aurantiifolia Christm., Citrus medica × C. micrantha” |
| 0 | TG/203 | CITRU\_AUA | Citrus aurata Risso | n.d. |
| 0 | TG/203 | CITRU\_DAV | Citrus davaoensis (Wester) Tanaka | n.d. |
| 0 | TG/203 | CITRU\_EXC | Citrus excelsa Wester | n.d. |
| 0 | / | CITRU\_HYS | Citrus hystrix DC. | n.d. | CITRU\_HYS | Citrus hystrix DC. | Citrus auraria Michel; Citrus balincolong (Tanaka) Tanaka; Citrus boholensis (Wester) Tanaka; Citrus celebica Koord.; Citrus celebica var. celebica Koord.; Citrus combara Raf.; Citrus echinata St.-Lag.; Citrus hyalopulpa Tanaka; Citrus hystrix subsp. hystrix DC.; Citrus hystrix var. balincolong Tanaka; Citrus hystrix var. boholensis Wester; Citrus hystrix var. hystrix DC.; Citrus kerrii (Swingle) Tanaka; Citrus latipes Hook. f. & Thomson; Citrus macroptera var. annamensis Tanaka; Citrus macroptera var. kerrii Swingle; Citrus papeda Miq.; Citrus papuana F. M. Bailey; Citrus torosa Blanco; Citrus vitiensis Tanaka; Fortunella sagittifolia K. M. Feng & P. I Mao; Papeda rumphii Hassk. |
| 0 | TG/203 | CITRU\_KER | Citrus kerrii (Swingle) Tanaka | Citrus hyalopulpa Tanaka |
| 149 | TG/203 | CITRU\_LIM | Citrus ×limon (L.) Osbeck | Citrus limon (L.) Burm. f.; Citrus medica var. limon L.; Citrus rissoi Risso; Citrus ×limonia Osbeck; Citrus ×mellarosa Risso; Citrus ×volkameriana (Risso) V. Ten. & Pasq. | CITRU\_LIM | Citrus ×limon (L.) Osbeck | Citrus balotina Poit. & Turpin; Citrus bergamota Raf.; Citrus karna Raf.; Citrus limonum Risso; Citrus medica var. limon L.; Citrus rissoi Risso; Citrus ×limon (L.) Burm. f.; Citrus ×limonia Osbeck; Citrus ×mellarosa Risso; Citrus ×volkameriana (Risso) V. Ten. & Pasq.; une hybride de Citrus × aurantium (C. maxima × C. reticulata) × C. medica |
| 0 | TG/203 | CITRU\_BAL | Citrus balotina Poit. & Turpin | n.d. |
| 0 | TG/203 | CITRU\_KAR | Citrus karna Raf. | n.d. |
| 355 | TG/201 | CITRU\_RET | Citrus reticulata Blanco | n.d. | CITRU\_RET | Citrus reticulata Blanco | Citrus benikoji hort. ex Tanaka; Citrus daoxianensis S. W. He & G. F. Liu; Citrus depressa var. vangasay (Bojer) H. Perrier; Citrus nobilis Andrews; Citrus vangasay Bojer |
| 0 | TG/201 | CITRU\_BEN | Citrus benikoji hort. ex Tanaka | n.d. |

[Fin de l’annexe II et du document]

1. Tenue à Genève du 26 au 28 mars 2012. [↑](#footnote-ref-2)
2. Tenue à Genève le 29 mars 2012. [↑](#footnote-ref-3)